



2012 DRH 89 Prolongation du contrat de bail de location de l'hôtel Alcyon 17 rue de Prague (12e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2006, dans le cadre de la politique sociale en faveur de ses agents, la Ville de Paris est locataire d'un hôtel dans le 12^{ème} arrondissement. L'hôtel Alcyon comporte actuellement 37 chambres destinées à répondre immédiatement au besoin d'hébergement de nos agents en grande difficulté (36 chambres à l'issue des travaux actuellement en cours).

Le contrat de bail signé avec la SNC du Chastel, émanation de la société Lerichemont qui est en charge de la gestion des foyers résidences réservés aux agents de la Ville de Paris, vient à échéance le 31 décembre 2012.

Afin de mieux les responsabiliser, ce projet de contrat de location prévoit que les agents résidents régleront désormais leur participation financière directement à la société Lerichemont. Cette baisse de recettes pour la Ville sera compensée par la baisse du coût de la location pour la Ville.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la prolongation du contrat de location avec la société du Chastel dont le siège est situé au 99, rue du Chevaleret (13^{ème}) pour une durée de deux années à compter du 1^{er} janvier 2013.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DRH 89 Prolongation du contrat de bail de location de l'hôtel Alcyon 17 rue de Prague (12e)

Le Maire de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2011 DRH 99 autorisant le Maire de Paris à signer la prolongation du bail pour la location de l'hôtel Alcyon;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la location entre la Ville et la société SNC Du Chastel pour héberger les agents en situation de précarité;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature de la prolongation du contrat de location de l'hôtel Alcyon;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART au nom de la 2^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la SNC Du Chastel dont le siège est situé 99, rue du Chevaleret (Paris 13^{ème}) la prolongation d'un contrat de bail d'une durée de deux ans portant location d'un hotel situé 17, rue de Prague dans le 12^{ème} afin d'héberger les agents en situation de précarité, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2 : La dépense résultant de cette location sera imputée au chapitre 011, fonction 0205, nature 6132, du budget municipal de fonctionnement, sous réserve de la décision de financement.